

Accusé de réception en préfecture
034-200081651-20230403-AG2023040305-AI
Date de télétransmission : 27/04/2023
Date de réception préfecture : 27/04/2023



Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°7

| DELIBERATION AG/2023/04/03/05

Séance du : 3 avril 2023

Lieu : : Hôtel du Département, Salon Jean BENE, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins,
34080 MONTPELLIER

Objet : Budget 2023

Délégués siégeant avec voix délibérative

Représentant le Département :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSA MEJRI, vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Représentant les intercommunalités :

Monsieur Alain CARALP, président de la Communauté de communes La Domitienne ;
Monsieur Josian CABROL, président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Alain TAILHAN, président du S.I.A.E. de Pardailhan.

Représentant les communes :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-président, maire de Pégaïrolles de l'Escalette ;
Monsieur Ronny PONCE, maire d'Aumelas ;
Madame Marie Françoise NACHEZ, maire d'Arboras (en visioconférence) ;
Monsieur Benoît AMPHOUX, maire d'Assas (en visioconférence) ;
Monsieur José MARTINEZ, maire de Bêlarga ;
Madame Marina BOURREL, maire de Brignac ;
Madame Myriam GAIRAUD, maire de Cabrières ;
Monsieur Jean Marc ISURE, maire de Campagnan ;
Monsieur Jacques MAURAND, représentant titulaire de la commune de Capestang (en visioconférence) ;
Monsieur Olivier AZEMA, représentant titulaire de la commune de Cassagnoles ;
Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune de Causse de la Selle ;
Monsieur Marc FIDEL, maire de Cébazan ;
Monsieur Franck BRITTO, représentant titulaire de la commune de Claret ;
Madame Catherine SONZOGNI, maire de Courniou (en visioconférence) ;
Monsieur Philippe SERRE, représentant titulaire de la commune de Creissan (en visioconférence) ;
Monsieur Rémy AFFRE, maire de Cruzy ;
Monsieur Jean Marie POPOVIC, représentant titulaire de la commune d'Espondeilhan ;
Monsieur Pierre PAPA, représentant titulaire de la commune de Ferrières Poussarou ;
Monsieur Michel COMBES, maire de Fozzières (en visioconférence) ;
Monsieur Denis DEVRIENDT, maire de Galargues ;
Monsieur Steve LECHEVALIER, représentant titulaire de la commune de Garrigues ;
Monsieur Joël POVREAU, maire de Gorniès ;
Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;

Accusé de réception en préfecture
034-200081651-20230403-AG2023040305-AI
Date de télétransmission : 27/04/2023
Date de réception préfecture : 27/04/2023

Monsieur Robert POUJOL, représentant titulaire de la commune de Jonquières ;
Monsieur Jean Claude CROS, maire de La Boissière ;
Monsieur Jean TRINQUIER, représentant titulaire de la commune de Lauroux ;
Monsieur Vincent FAURE, représentant titulaire de la commune de Marsillargues ;
Monsieur Jean Pierre PUGENS, maire de Montarnaud ;
Monsieur Olivier HENRY, maire de Montels (en visioconférence) ;
Monsieur Claude CARCELLER, maire de Montpeyroux ;
Monsieur Patrick JAURES, représentant suppléant de la commune de Mourèze ;
Monsieur Eric RIGUET, maire de Murles ;
Monsieur Jean Michel SALZE, représentant titulaire de la commune de Pégairolles de Buèges ;
Monsieur Dominique ZARAGOZA, représentant titulaire de la commune de Péret ;
Monsieur Antoine COUTELLE, maire de Poujols ;
Monsieur Gérard ORTUNO, représentant titulaire de la commune de Poussan (en visioconférence) ;
Monsieur Jean Noël SATGER, représentant titulaire de la commune de Pouzols ;
Monsieur Jean Marie MILHAU, maire de Prades sur Vernazobre ;
Madame Yvette DUHAYER, représentant titulaire de la commune de Roujan (en visioconférence) ;
Madame Anne Lise SAUTEREL, maire de Rosis (en visioconférence) ;
Monsieur Jean Pierre GABAUDAN, maire de Saint André de Sangonis ;
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel ;
Madame Françoise OLIVIER, maire de Saint Félix de l'Héras ;
Monsieur Stéphane VAN LERBERGHE, représentant titulaire de la commune de Saint Félix de Lodez ;
Monsieur Lionel GAYSSOT, maire de Saint Génies de Fontedit ;
Monsieur Bernard CAUMEIL, maire de Saint Guiraud ;
Monsieur Jérôme LOPEZ, maire de Saint Mathieu de Trévières ;
Monsieur André ARROUCHE, maire de Saint Pons de Thomières (en visioconférence) ;
Monsieur Bernard FONTES, maire de Saint Vincent d'Olargues ;
Monsieur Eric OLLIER, maire de Sorbs ;
Monsieur Bernard VINCHES, maire de Taussac la Billière (en visioconférence) ;
Monsieur Daniel JAUDON, maire de Tressan ;
Monsieur Jean Michel ULMER, maire de Vaillhan (en visioconférence) ;
Monsieur David CABLAT, maire de Vendémian ;
Madame Muriel PRADES, représentante titulaire de la commune de Vias (en visioconférence) ;
Monsieur Jean Pierre NAVAS, maire de Villetelle (en visioconférence).

Pouvoirs

Monsieur Jean Louis LAFaurie, président du S.I.V.U. d'assainissement du confluent Mare et Orb, donne pouvoir à Monsieur Jean François SOTO ;
Monsieur Matthieu HENRY, représentant suppléant de la commune de Prémian, donne pouvoir à Bernard FONTES, maire de Saint Vincent d'Olargues ;
Monsieur Francis BOUTES, maire de Gabian, donne pouvoir à Lionel GAYSSOT, maire de Saint Génies de Fontedit ;
Monsieur Laurent BRUNET, maire de Creissan, donne pouvoir à Monsieur Rémy AFFRE, maire de Cruzy ;
Monsieur Christophe SERIN, commune de Roquessels, donne pouvoir à Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;
Monsieur Jean ARCAS, maire d'Olargues, donne pouvoir à Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Francis CROS, maire de la Salvetat sur Agout, donne pouvoir à Monsieur Olivier AZEMA, représentant titulaire de la commune de Cassagnoles.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale

Accusé de réception en préfecture
034-200081651-20230403-AG2023040305-AI
Date de télétransmission : 27/04/2023
Date de réception préfecture : 27/04/2023

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Sur présentation de Jean-François SOTO, Président, l'Assemblée Générale prend connaissance des propositions relatives au Budget 2023.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 829 914.66 €	1 828 414.18 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 500.48 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 829 914.66 €	1 829 914.66 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	82 179.61 €	66 005.16 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 (1068)	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT reporté 001		16 174.45 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)	0 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	82 179.61 €	82 179.61 €
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	1 912 094.27 €	1 912 094.27 €

Après en avoir délibéré

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte le Budget de l'exercice 2023 arrêté comme présenté dans le tableau ci-dessus
- Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M52 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO